

Le Burundi envisage d'augmenter le couvert forestier d'environ 15% en 2022

@rib News, 04/09/2018 Source Xinhua Le gouvernement de la République du Burundi vient de se doter d'un Plan national de développement du Burundi 2018-2027 avec un Plan d'actions prioritaires (PAP 2018-2022) qui se fixe d'augmenter le couvert forestier d'environ 15% du territoire national en 2022 de la sauvegarde et de la valorisation des aires protégées et la biodiversité.

Ce Plan d'actions prioritaires montre qu'en matière de gestion du patrimoine, "le programme entrevoit d'augmenter le couvert forestier d'environ 15% du territoire national". Il indique que la priorité sera focalisée sur la protection des créatures d'écotones et l'association des populations riveraines des aires protégées à la gestion et à l'exploitation des boisements. Le focus sera aussi porté sur le développement d'une foresterie rurale intégrée à l'exploitation agricole, sur la promotion des techniques et matériels susceptibles d'améliorer le rendement énergétique en termes de biomasse auprès des consommateurs de bois énergie (ménages, artisanat et agro-industries) et sur l'usage d'autres sources d'énergie (gaz, biogaz, solaire et éolienne). Le PAP entend aussi poursuivre "le rétablissement et le maintien de l'équilibre écologique dans les milieux naturels par la conservation des différentes espèces de faune et de flore sauvage ainsi que les écosystèmes qui les abritent". Il est dit que ce programme de biodiversité sera mis en œuvre à travers cinq projets à savoir la gestion et l'aménagement transfrontalier des aires protégées, le renforcement des capacités en matière de diversité biologique et l'amélioration de la gestion du patrimoine forestier et parcs naturels. Il est aussi prévu un programme national de reboisement et une contrepartie au projet sur l'amélioration de l'efficacité des aires protégées du Burundi.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});